

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde que le 1er janvier 2024 débutera la première année d'application du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour les exercices financiers 2024-2025-2026.

Le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour l'exercice financier 2024 a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que pour l'année 2024, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposé avant le 1^{er} mai 2024 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC les Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC les Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 15 e jour de septembre 2023



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière